



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE

à Mont-de-Marsan, le dimanche 17 juillet 2022

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ROUGE
AVIS D'ALERTE CANICULE EXTREME

Destinataires :

- Tous les maires du département des Landes
 - Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR .
- Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest
Nombre de pages : 1

La préfecture des Landes vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance et d'alerte météorologiques est placé en état de **VIGILANCE ROUGE** pour le phénomène suivant : **ALERTE CANICULE EXTREME** pour l'ensemble des communes du département.

À compter du lundi 18 juillet 2022 à 12h00

Les températures minimales dans les Landes seront comprises 20 et 24 degrés la nuit.
Les maximales sont partout supérieures à 40° dans les Landes avec des pics à 43° localement au plus chaud de l'après midi.
La nuit suivante de lundi à mardi sera particulièrement chaude également.

Commentaire :

Je remercie chacun d'entre vous de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes vulnérables et sur-exposées ;
- Mettre à disposition un ou des lieu(x) rafraîchi(s) sur votre commune ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire .

Le Centre opérationnel de la préfecture sera activé au numéro suivant 05 58 06 58 43/44 à compter de lundi 09h00 .

Une cellule d'information du public sera activée à compter de lundi 09h00. Elle sera joignable au 09 70 80 90 40.

D'ores et déjà je vous demande de bien vouloir annuler ou faire annuler toutes les manifestations, tous les rassemblements en plein air de 14h00 à 20h00.

Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

La préfète et par délégation,
le directeur de cabinet


Cyrille LEFEUVRE